

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

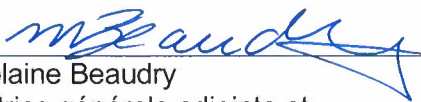
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale adjointe et directrice des finances de la susdite municipalité,
QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 19 juillet 2023, a été adopté le règlement 228-2021-1 « modifiant le règlement 228-2021 déterminant l'heure et les jours de tenue des sessions ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023



Marjolaine Beaudry
Directrice générale adjointe et
directrice des finances